

**COMMUNICATION AU SEMINAIRE SUR L'UNIVERSALISATION DE LA
CONVENTION DES ARMES A SOUS MUNITIONS
(Lomé, du 22 au 23 mai 2013)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur pour le Mali de prendre part, à travers sa délégation, à ce Séminaire sur l'universalisation de la Convention sur les Armes à sous-munitions.

A cet égard, permettez-moi de remercier les Gouvernements togolais, ghanéen, zambien et norvégien pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer pour un monde sans armes de destruction massive. Mes remerciements sont aussi adressés à la dynamique Coalition Internationale contre les Bombes à Sous-Munitions (CMC) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour son assistance inlassable à l'organisation des différents séminaires dédiés à l'universalisation de la CCM en Afrique.

Mesdames et Messieurs les participants,

Le défi pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui pourrait être relevé grâce à un partenariat fécond et dynamique de tous les acteurs impliqués en faveur d'une interdiction totale des armes à sous-munitions. Ce partenariat, depuis les premières étapes de la Convention ne cesse de se développer pour le bonheur de la promotion et du renforcement du Droit International Humanitaire.

A cet égard, avec l'entrée en vigueur de cet instrument juridique qui impose l'interdiction complète de l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, le Droit International Humanitaire dispose désormais d'un cadre de référence enrichi pour prévenir et faire cesser les souffrances infligées par des armes aux populations civiles.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rappeler devant cette tribune que le Mali a pris part à toutes les étapes du processus ayant abouti à l'adoption de la Convention d'Oslo et participe régulièrement aux Assemblées des Etats Parties ainsi qu'aux différentes rencontres régionales et sous-régionales sur la vulgarisation et l'universalisation de ladite Convention. Suite à ces actions, le Mali pour renforcer son engagement à l'universalisation et la promotion de la CCM, sera présent avec un niveau élevé de participation à la 4^{ème} Assemblée des Etats Parties devant se tenir à Lusaka en Zambie au mois de septembre prochain.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que le Mali traverse de nos jours une situation sécuritaire critique, mais son territoire, pour l'instant, n'a pas connu une utilisation d'armes à sous-munitions.

A cet égard, et c'est le lieu de l'affirmer le Gouvernement malien, bien que n'ayant ni stocké, ni utilisé une arme à sous-munitions, a pris toutes les mesures contraignantes pour la mise en œuvre de la Convention. Suite à cet engagement, 55^{ème} Etat des Nations Unies à signer la Convention, le 03 décembre 2008, le Mali l'a ratifié le 30 juin 2010. Les instruments de ratification ont été signés le 16 juin 2010 et envoyés au Dépositaire.

Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur les Armes à Sous-munitions et conformément aux dispositions de l'article 7 de ladite convention, le Gouvernement malien, quelques mois après la tenue de la 3^{ème} Assemblée des Etats Parties, a élaboré et transmis au Secrétariat général de l'ONU, son rapport initial et son rapport annuel 2011. La procédure d'élaboration du rapport annuel 2012 est en cours.

Mesdames et Messieurs les participants,

La délégation malienne exprime son encouragement aux Etats Parties possédant ces armes à se conformer aux mesures contraignantes, à s'acquitter des obligations que leur impose le Traité et demande qu'une sensibilisation soit menée dans ce sens au niveau du panel des Ministres des Affaires Etrangères devant participer à la 4^{ème} Assemblée des Etats Parties à Lusaka en Zambie.

Quand aux dix neuf (19) Etats restant, la délégation Malienne les exhorte et les encourage à y adhérer. Ce qui aura pour avantage d'élever l'Afrique au rang d'un continent sans armes de destruction massive.

Avant de terminer, je voudrais réitérer l'appel du gouvernement malien en faveur d'une coopération plus accrue entre Etats Parties, en vue de permettre à ceux dont les ressources sont limitées, de mettre en œuvre leurs plans d'actions et autres obligations pertinentes découlant de la Convention.

Je vous remercie.